



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail du transport intermodal
et de la logistique**

Soixante-troisième session

Genève, 28-30 octobre 2020

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné
et les installations connexes (AGTC) :****Propositions d'amendements****Proposition de modification des annexes I et II de l'Accord
européen sur les grandes lignes de transport international
combiné et les installations connexes****Communication de l'Allemagne* et de la Serbie******Introduction**

1. On trouvera dans les annexes du présent document des propositions de modification concernant les annexes I et II de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), soumises par différentes Parties contractantes audit Accord.
2. Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique est invité à examiner ces propositions.

* Le présent document est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Annexe I

Proposition de modification des annexes I et II soumise par l'Allemagne

I. Explication

1. Aux termes de l'AGTC, la ligne AGTC C-E 45, qui relie Oslo (Norvège) à Bari (Italie), dessert actuellement Göteborg, Helsingborg, Helsingør, København, Nykøping, Rødby, Puttgarden et Hamburg. Toutefois, la liaison par navire transbordeur ferroviaire entre Helsingborg (Suède) et Helsingør (Danemark) n'étant plus assurée, le trafic international de marchandises passe depuis l'an 2000 par le pont ferroviaire sur l'Øresund qui relie Malmö (Suède) à København (Danemark). En conséquence, il est proposé de modifier le tracé de la ligne ferroviaire C-E 45 entre Helsingborg et København de façon à lui faire longer la côte suédoise en direction du Sud, jusqu'à Malmö, puis emprunter le pont de l'Øresund pour atteindre København.

2. Selon l'accord AGTC, la liaison par navire transbordeur C-E 530 relie Nykøbing-Gedser (Danemark) à Rostock (Allemagne). Afin de simplifier la nomenclature des lignes, il serait envisageable de compléter la proposition du secrétariat de la CEE tendant à fusionner les lignes C-E 51 (Gedser-Nürnberg) et C-E 451 (Nürnberg-Passau-Wels) sous le numéro d'ordre C-E 451 par l'ajout de la liaison C-E 530. On obtiendrait alors un itinéraire Nykøbing-Gedser-Rostock-Berlin-Halle/Leipzig-Erfurt-Nürnberg-Passau-Wels, qui porterait le numéro d'ordre unique C-E 451.

3. Dans le but de corriger certaines incohérences, il est proposé de faire une modification sur le tronçon de la ligne C 45/1 traversant la frontière entre le Danemark et l'Allemagne en substituant Fredericia-~~Padborg~~-Flensburg à Fredericia-Flensburg. En outre, le point de franchissement de la frontière de Görlitz-Zgorzelec entre l'Allemagne et la Pologne a été supprimé par un amendement antérieur. C'est pourquoi il est également proposé de supprimer la section transfrontalière de la ligne C-E 30. En effet, le trafic transfrontalier de marchandises emprunte principalement le point de passage de Horka-Węgliniec sur la ligne C 30.

4. La présente proposition regroupe et modifie les modifications antérieures faisant l'objet des documents ECE/TRANS/WP.24/2009/4 et ECE/TRANS/WP.24/2017/1.

II. Modifications proposées

Annexe I

Lignes de chemin de fer importantes pour le transport international combiné

(9) Allemagne

Modifier les lignes existantes comme suit :

C-E 451 (Gedser-) Rostock-Berlin-^{Halle}/_{Leipzig}-Erfurt-Nürnberg-Passau (-Wels)

Pays concernés : Danemark, Allemagne, Autriche

C 45/1 (Padborg-) Flensburg-Hamburg

Pays concernés : Suède, Danemark, Allemagne

Supprimer la ligne suivante :

C-E 51 (Gedser-) Rostock-Berlin-~~Halle~~
Leipzig-Erfurt-Nürnberg

Pays concernés : Danemark, Allemagne

(13) Suède

Modifier la ligne existante comme suit :

C-E 45 (Kornsjø-) Göteborg-Malmö (-København)

Pays concernés : Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie

(14) Danemark

La ligne C-E 530 devient la ligne C-E 451, comme suit :

C-E 451 Nykøbing-Gedser (-Rostock)

Pays concernés : Danemark, Allemagne, Autriche

Modifier les lignes existantes comme suit :

C-E 45 (Malmö-) København-Nykøbing-Rødby (-Puttgarden)

Pays concernés : Norvège, Suède, Danemark, Allemagne, Autriche, Italie

C 45/1 ~~(Göteborg-) Frederikshavn-Arhus~~
København-Fredericia-Padborg (-Flensburg)

Pays concernés : Suède, Danemark, Allemagne

(16) Pologne

Modifier la ligne existante comme suit :

C-E 30 Zgorzelec-Wrocław-Katowice-Kraków-Przemysl-Medyka (-Mostika)

Pays concernés : Pologne, Ukraine

Annexe II

Installations importantes pour le transport international combiné

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter le point de franchissement de frontière ci-après :

Malmö (SJ)-København (DSB)

Ajouter le point de franchissement de frontière ci-après :

Helsingborg (SJ)-København (DSB)

D. Liaisons/ports de navires transbordeurs faisant partie du réseau international de transport combiné

Supprimer la liaison et les ports ci-après :

København (Danemark)-Helsingborg (Suède)

Annexe II

Proposition de modification des annexes I et II soumise par la République de Serbie

I. Explication

1. La République de Serbie, en sa qualité de Partie à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), propose que les annexes I et II de l'Accord soient modifiées en raison de différents changements survenus sur son territoire, comme indiqué dans la section II ci-dessous.

II. Modifications proposées

Annexe I

Lignes de chemin de fer importantes pour le transport international combiné

(21) Croatie

Supprimer « Subotica » de la ligne C 710.

Les Parties contractantes intéressées sont la République de Croatie et la République de Serbie.

Explication : la liaison entre Erdut/Bogojevo et Subotica est assurée par la ligne C-E 771 ; il n'est donc pas nécessaire que cette section ait deux numéros d'ordre.

(23) Serbie

Modifier la ligne existante comme suit :

C-E 79 Beograd-Prijepolje/Vrbnica (-Bijelo Polje, Bar)

Une autre Partie contractante que la Serbie est intéressée : le Monténégro.

Explication : cette modification est nécessaire pour que ne soit mentionnée que la partie de cette ligne qui se trouve sur le territoire de la République de Serbie.

Annexe II

Installations importantes pour le transport international combiné

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Lire :

« SERBIE

Beograd-ZIT Beograd

Beograd-NELT

Beograd-Port de Beograd

Smederevo-Port de Smederevo

Prahovo-Port de Prahovo

Senta-Port de Senta

Sremska Mitrovica-Port de Sremska Mitrovica

Novi Sad-Port de Novi Sad

Šabac-Port de Šabac

Pančevo-Port de Pančevo

Luka Bogojevo ».

Explication : cette modification s'impose si l'on veut harmoniser les noms des terminaux mentionnés dans l'AGTC avec ceux du Règlement sur les terminaux de transport combiné des réseaux ferroviaires et les voies de transport à destination et en provenance des terminaux de transport combiné (Journal officiel de la République de Serbie, n° 26/18).

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Ajouter le point de franchissement de frontière ci-après :

« Prijepolje/Vrbnica (IŽS)-Bijelo Polje (ŽICG) ». Ce point de franchissement devrait être ajouté après Dimitrovgrad (IŽS)-Dragoman (BDZ).

Explication : il est proposé d'ajouter ce point dans l'AGTC suite à la conclusion, entre la République de Serbie et le Monténégro, de l'Accord sur le point de franchissement de la frontière par voie ferroviaire de Prijepolje/Vrbnica (République de Serbie)-Bijelo Polje (Monténégro) (Journal officiel de la République de Serbie – Accords internationaux, n° 2/19).

Modifier les points de franchissement existants comme suit :

Kelebija (MAV)-Subotica (IŽS)

Preševo (IŽS)-Tabanovce (CFAYM)

Đeneral Janković (UNMIK Railways)-Volkovo (CFARYM)

Dimitrovgrad (IŽS)-Dragoman (BDZ)

Stamora Moravita (CFR)-Vrsac (IŽS)

Erdut (HZ)-Bogoevo (IŽS)

Tovarnik (HZ)-Sid (IŽS).

Explication : cette modification est proposée en raison du changement de nom de l'exploitant de l'infrastructure ferroviaire publique de la République de Serbie, « JŽ » ayant été remplacé par « IŽS ». En outre, les chemins de fer de la province autonome du Kosovo-Metohija étant placés sous l'autorité des chemins de fer de la MINUK à titre temporaire depuis le 31 mai 2002, en vertu de l'Accord intérimaire conclu entre cette entité et ŽTO Belgrade, le sigle de l'exploitant de la gare frontalière de Đeneral Janković est remplacé.